

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

Convocation le 13 janvier 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Frédérique Boret, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau,

*Étaient absents : Rémy Soullignac,
Dominique Colombo donnant procuration à Daniel Hobmaier.*

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Monsieur Le Maire informe que suite à la délibération 2015-09 portant sur l'agenda d'accessibilité programmée des établissements communaux recevant du public et le groupement de commandes, des factures d'étude nous sont parvenues.

Monsieur le Maire précise que la commune doit s'engager à mandater ces frais sur le budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DIT** que le programme « Accessibilité programmée » sera inscrit, en investissement, dans le budget principal 2016.
- **S'ENGAGE** à payer les frais correspondants à ce programme à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions ».

POUR: 10

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ABSENT : 1

Les Arques, le 19/01/2016
Le Maire,
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré
en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 20/01/2016

Le Maire,
Jérôme Bonafous